

Affichage : le 23/09/2019

**Commission de Gestion des compétitions
Réunion du 21 septembre 2019**

Présidence : M D Hary, président.

Présents : MM F Poret, C Fournier, J Wimez.

Suite aux différents retraits et autres forfaits généraux la composition féminine à 11 se retrouve à aujourd'hui avec 10 équipes.

La commission décide de refondre les deux groupes en un seul à 10 équipes en gardant les scores des deux premières journées. La semaine prochaine, les équipes sont en coupe (pour certaines) donc le nouveau planning débutera les 5 et 6 octobre. Il sera envoyé dès que possible aux clubs concernés et mis sur notre site. De ce fait, il n'y aura plus de barrage en fait de saison pour déterminer le participant aux barrages d'accession en Ligue. Ce sera l'équipe la mieux classée et en règle vis-à-vis des obligations demandées par la Ligue qui y participera.

Guines Marais demande à passer en foot à 8. De ce fait elle intègre le groupe B en lieu et place de l'exempt 7 (ex Desvres). La rencontre N°52240.1 Recques sur Hem-Guines Marais est refixée le 20/10/19.

Féminines à 8 C Le Portel St B reçoit le samedi à 18H00 sur le terrain synthétique.

D7 F : forfait général de Desvres 5 (mail du club).

En ce début de saison nous invitons les clubs à consulter régulièrement leur agenda sur notre site de par les nombreux changements enregistrés particulièrement chez les jeunes. De plus, même chez les U11 et U13, la présentation du listing papier des licences (joueurs et dirigeants) ou sur foot compagnon est obligatoire. En cas de non présentation de ces derniers le match sera transmis à la commission juridique pour suites éventuelles à donner.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure : article 152 des Règlements Généraux de notre District).

Le Président

D. Hary